

Saint-Denis, le 28 février 2013

A l'association « Les Amis des peuples de la Méditerranée »

En juillet 2011, suite à la grande campagne « Un bateau français pour Gaza », menée dans le cadre de la flottille internationale pour la liberté afin de briser le blocus de Gaza, seul un des bateaux français, le Dignité Al Karama, avait pu partir de Grèce et naviguer vers Gaza. Ce bateau, battant pavillon français, a été arraisonné par les forces navales israéliennes le mardi 19 juillet 2011 dans les eaux internationales, au mépris du droit international sur la libre circulation maritime. Il est depuis placé sous séquestre dans un port israélien.

La Fédération SUD Education apporte son total soutien à la procédure engagée à l'encontre de l'Etat d'Israël par l'Association « Les Amis des peuples de la Méditerranée » pour obtenir restitution du navire (Le Dignité-El Karama) saisi et détourné en juillet 2011 par le gouvernement Israélien, et l'indemnisation du préjudice qui lui a été causé du fait de cette saisie.

Faute de pouvoir justifier son comportement, l'Etat d'Israël tente de faire échec à la Justice en invoquant son immunité d'Etat, et prétend avoir agi dans l'exercice de ses pouvoirs de police. Cela constitue, à nos yeux, un grand mépris du droit international.

Il nous paraît inconcevable qu'un Tribunal français suive un tel argument. Et nous en appelons au Tribunal pour rappeler l'Etat d'Israël au respect du droit dans cette affaire et, en conséquence, répondre favorablement à la légitime demande de l'Association.

Pour la fédération des syndicats SUD éducation
Olivier Lafferrière, co-secrétaire fédéral